

Séance du jeudi 23 avril 2026

Membres Date de la convocation: 16/04/2026

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

vingt-trois avril deux mille vingt-six à 18 heures 00,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER

Secrétaire de séance

:

Mickaël NOGRÉ

Présents : Xavier SCHNEIDER, Stéphane GUILLOUARD,
Françoise LECUYER, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL,
Mickaël NOGRÉ, Sylvie LEBARBIER, Vincent GODET, Eric
BAGGENSTOS, Fernande FAMECHON

Présent non-votant:

Représentés: Catherine LEMOIGNE représentée par
Mickaël NOGRÉ

Excusés:

**Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026
DE_017_2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits
prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des
réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix pour;

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.91 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.54 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11.57 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques,
accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Xavier SCHNEIDER

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026

Date de réception de l'AR: 27/04/2026

061-216104901-DE_017_2026-DE

A G E D I

Compte de la présente

